

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024  
AVENANT A UNE CONVENTION RECONVERSION  
PONT-SAINT-VINCENT - Site de l'INRS - Travaux  
P09RU40H017- Avenant n°1**

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté de communes Moselle et Madon souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la réalisation de travaux sur l'ancien site de l'INRS situé sur le territoire communal de Pont-Saint-Vincent en vue de la création d'une cité scolaire inclusive,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 21/03/2019 à passer avec la communauté de communes Moselle et Madon annexée à la présente délibération, portant sur la modification du délai désormais fixé au 12/02/2025 et à la modification de l'enveloppe fixée à 1 500 000 € TTC (initialement 1 200 000 € TTC) prise en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la communauté de communes Moselle et Madon,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes Moselle et Madon ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

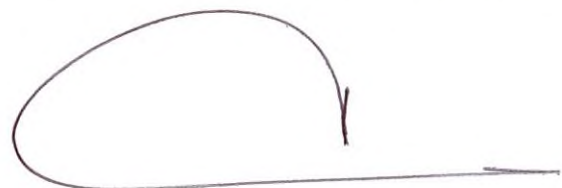
VU ET APPROUVE

Le 17 DEC. 2021

La Préfète de Région,  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

  
Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS